



Annulation d'un devis pour vice de forme

Par **Michel**, le **22/01/2008** à **17:53**

J'ai signé un devis avec un entrepreneur, pour l'aménagement d'un terrain.
Devis signé le 24 Avril 2007 sans date d'exécution des travaux, simplement une date verbale. A ce jour aucun travaux ne sont commencés. Nous avons joint tous les depuis Septembre repoussant la date du début des travaux.
Quel doit être ma démarche envers cet entrepreneur, je ne souhaite pas qu'il exécute ce travail.
merci de votre réponse.
Michel L.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:58**

Bonjour,
Il est préférable de saisir le juge pour annuler judiciairement le devis.
Cela évitera toute difficulté future.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etchevery-avocat.com